Royaume du Maroc
Ministre de l'intérieur
Province chtouka Ait Baha
Commune Hilala

Avis d'achat sur bons commande
N° 17/2026

Le Président de la commune de Hilala procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : EQUIPEMENTS D'UNE STATION DE RELEVAGE ET POMPAGE A LA COMMUNE DE HILALA

Consistance de la prestation :

N° Prix	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité	Quantité	Garanties exigée
1	POMPE IMMERGEE LEO OU EQUIVALANT 7.5 HP 4XR 8/35	176.08.7.5HP.1 47.01	U	2	Fournir l'attestation de registre commerce et attestation d'inscription ou taxe professionnelle récente Pour justifie l'activité d'objet de cet avis d'achat. Les soumissionnaires doivent déposés les documents au bureau d'ordre de la commune de Hilala avant la date limite de remise des devis ,a défaut, l'offre sera écartée et il sera procédé au concurrent suivant
2	COFFRET COMPLET 5.5 KW INVT PRODECT 1	182.24.1KW5.1.72.01	U	1	
3	CABLE SOUPLE 3X4 MM H07VV-F NOIR KABLO	142.05.3x4.16.1.01	M	400	
4	TUYAUX EAU POTABLE 100M50/16 INE	184.39.50D16B.149.01	M	300	
5	MOTOPOMPE ESSENCE MUNICH OU EQUIVALANT 2P MARQUE ALLEMAND	176.03.0.163.03	U	5	
6	CORDE 16 PREMIER CHOIX PLASTIFIE	180.20.16.163.01	M	400	
7	BOITE JONCTION 3X2.5 TOSUN	180.44.3x2.5.104.01	U	5	
8	ELECTRODE DE NIVEAU TOSUN	180.44.0.104.05	U	5	
9	RACCORD MAL 50X1P1/2P	169.18.50.x1p1/2p.163.01	U	6	
10	TEFLON GRAND MODULE	180.44.0.163.04	U	10	
11	TUYAUX FLEXIBLE 63	169.15.60.163.01	M	350	
12	CEINTURE NOIRE 7.6X370	174.01.7.6x37.0163.01	M	350	
13	ACCESSOIRE DE RACCORDEMENT	18.44.0.163.25	F	1	
14	COMPRESSEUR D'AIR ALTRE AIR	—	U	1	
15	GROUPE ELECTROGENE 12 KVA	—	U	1	
16	MOTOPOMPE 90 M³/H SUR CHARIOT AVEC : • Motopompe thermique haute performance pour usage intensif offrant un débit maximal de 90 m³/h.	—	U	2	

Scanné avec CamScanner

Garante exigées :

N.B : une caution de 6000.00 dh doit déposer ou bureau d'ordre avant la date limite de remise des devis ,a défaut, l'offre sera écartée., et il sera procédé au concurrent suivant..

- **le concurrent moins disant doit produire et dépose au siège de la commune de Hilala, les échantillons et les fiches descriptives relatives à toutes les articles pour approbation et examen avant la confirmation de l'offre.**
- **le matériel doit être de 1er choix de marques connues, les marques et les séries ne faisais pas leurs preuves sur le marchez ne sont pas admis.**
- **Toutes les caractéristiques figurant ci-dessus sont considérées comme in seuil minimum exige.**
- **En cas de manque des pièces et des échantillons demander l'offre sera écartée, et il sera procédé au concurrent suivant.**

Lieu d'exécution : la commune de HILALA, province Chtouka Ait Baha .

Délai d'exécution de la prestation :est fixé à 05 jours après la notification de l'engagement.

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : 23 NOV 2026 **à** 11 **heures.** 00 **mn.**
Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse :www.marchespublics.gov.ma.

HILALA le : 20 NOV 2026

Le Président :

Province Chtouka Ait Baha * Commune Hilala *

Le Président

Signé: Said ELOURRAT

Scanné avec CamScanner